



L'école mise sur les vertus éducatives de la chorale

Persuadé de son utilité pour le développement des enfants, le ministre de l'Éducation, Jean-Michel Blanquer, mise sur le chant pour «*permettre aux collégiens de prendre confiance en eux et en leur réussite*». Un plan de 20 millions d'euros a

été mis sur la table pour donner la possibilité aux élèves français de rejoindre une chorale. Professeurs et scientifiques sont convaincus des effets bénéfiques sur le bien-être et le comportement des enfants. **PAGE 8**

La chorale revient en force à l'école

Persuadé de son utilité pour le développement des enfants, le ministre de l'Éducation, Jean-Michel Blanquer, mise sur le chant pour «*permettre aux collégiens de prendre confiance en eux et en leur réussite*».

CAROLINE BEYER @BeyerCaroline

ÉDUCATION Jean-Michel Blanquer a de la suite dans les idées. Après la rentrée scolaire de septembre, qu'il avait voulue en musique, le ministre de l'Éducation a présenté à la mi-décembre, avec la ministre de la Culture, un «*plan chorale*». Vingt millions d'euros mis sur la table pour donner la possibilité aux 3,3 millions de collégiens français de chanter dans une chorale.

Près de vingt ans après Jack Lang, l'actuel ministre entend démocratiser l'accès à la pratique musicale dans l'univers scolaire, au-delà des conservatoires fréquentés par les avertis. La musique adoucit les mœurs. Mais ce n'est pas sa seule vertu. Jean-Michel Blanquer mise sur les chorales pour «*permettre aux élèves de prendre confiance en eux et en leur réussite*». Quant aux sciences cognitives, auxquelles il se réfère si souvent, elles établissent que la

pratique musicale stimule le cerveau.

Deux heures hebdomadaires

On compte à ce jour une chorale dans un établissement sur quatre. L'objectif est de toucher, en 2018, un établissement sur deux. Pour ce faire, dès la rentrée prochaine, deux heures hebdomadaires, optionnelles, seront proposées dans tous les collèges. Elles s'ajouteront à la traditionnelle heure de musique. La chorale deviendra donc «*une option facultative, comme une langue ancienne*», a expliqué le ministre, qui se félicite de voir pour la première fois le chant entrer dans les programmes. Répertoire recommandé : des œuvres classiques, des chansons populaires, d'Édith Piaf à Jacques Brel en passant par Barbara, mais aussi des hymnes comme *La Marseillaise*.

À l'école primaire, l'État prévoit de «*revitaliser*» les chartes chorales départementales, instituées en 2000 par Jack Lang. À l'époque, c'est dans le cadre de

son «*plan pour l'éducation artistique et l'action culturelle*» que le ministre socialiste avait lancé ce dispositif. Objectif affiché dans la circulaire de l'époque : «*Donner la possibilité à chaque enfant de France d'avoir une pratique vocale et chorale de qualité*». Dix-sept ans plus tard, l'idée est relancée. À la rentrée 2019, les 60 000 écoles et collèges de France devraient pouvoir faire chanter leurs élèves.

Une annonce qui laisse Loïc Saouter, directeur de la prestigieuse chorale du collège Hippolyte-Rémy de Coulommiers, un peu sceptique. «*Nous connaissons bien ce type de plans, grince-t-il. Najat Vallaud-Belkacem nous avait promis la même chose l'an dernier sans que rien n'ait changé depuis* (une circulaire avait été signée fin 2016 pour généraliser la pratique du chant choral, NDLR.) *Et puis, comment trouver en un an autant de professeurs de chorale qu'il existe d'écoles en France ?*» ■



► 27 décembre 2017 - N°nc



NICOLAS AVIEN/RZA - A

Françoise Nyssen, ministre de la Culture, et Jean Michel Blanquer, ministre de l'Éducation nationale, assistent à un atelier musical lors d'un déplacement dans l'Aisne en septembre.